

Ecole primaire de Nogent-le-Phaye
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Jeudi 10 juin 2021

Personnes présentes :

- Monsieur BEYSSAC : Maire de Nogent-le-Phaye.
- Monsieur AUCHÉ : Responsable des affaires scolaires.
- Représentants des parents d'élèves : Mesdames HOOGE, MARTINS, COUDRAY, AUBERT et Monsieur MERCIER.
- Représentant des PEP 28 : Monsieur CATTIN.
- Enseignants : Mesdames HUITEL, PEYROU, KARSENTY, NAVEAU, SAVARIAU, Monsieur VIZERIE.

-Démission de M^{me} FERNENDES, représentante des parents d'élèves suppléante, à partir du 1^{er} juin 2021 pour raison de déménagement dans une autre région.

Personnes excusées :

- Madame FERANT, Inspectrice de l'Education nationale.
- Madame LONGÉPÉ, enseignante.

1) Rentrée 2021 :

-Les effectifs prévus à la rentrée de septembre sont les suivants :

PS 15 MS 11 GS 16 CP 14 CE1 17 CE2 10 CM1 15 CM2 17, soit un total de 115 élèves.

Nous avons inscrit, pour l'instant, moins d'élèves que prévu en PS, cependant, nos effectifs sont stables par rapport à l'année dernière. La répartition des élèves n'est pas encore fixée, mais les CP seront sans doute répartis sur deux classes : GS/CP et CP/CE1.

Les listes des classes seront affichées fin août afin de tenir compte des éventuelles modifications des effectifs.

-L'équipe enseignante sera constituée de M^{me} SAVARIAU, M^{me} NAVEAU, M^{me} KARSENTY et M. VIZERIE.

Nous attendons trois nouvelles affectations sur l'école. Le poste de la classe de M^{me} PEYROU et de M^{me} HUITEL sur la classe de CM1-CM2. Le poste concernant le mi-temps de M^{me} SAVARIAU ainsi que la décharge de direction de M. VIZERIE qui pourrait être conservée par M^{me} PEYROU.

Les deux postes d'ATSEM seront assurés par M^{me} FLECHE et M^{me} MAGOARIEC.

Départ de M^{me} HUITEL. Nous lui souhaitons bonne chance pour la prochaine rentrée scolaire.

-L'étude dirigée, pour les élèves de CM1 et de CM2, sera poursuivie l'année prochaine. M^{me} NAVEAU l'encadrera les lundis, mardis et jeudis.

-Un stage de réussite sera organisé, à l'école, avant la rentrée scolaire, du 23 au 27 août. Il sera proposé prioritairement aux élèves de CM1 et de CM2 ayant besoin d'un soutien scolaire. Il sera constitué d'un groupe, de 6 élèves, encadrés par M^{me} NAVEAU.

-Elections des représentants de parents d'élève 2021

Le conseil d'école procède au vote pour l'organisation des élections uniquement par correspondance.

Nombre de votes favorables : 13

Nombre de votes défavorables : 0

La date de la réunion du bureau électoral, pour la préparation des élections, est fixée au mardi 14 septembre à 18h00 avec M^{me} HOOGE et M. MERCIER.

2) Semaine de 4 jours :

Le conseil d'école procède au vote de la prolongation de l'organisation de la semaine scolaire actuelle.

Nombre de votes favorables : 13

Nombre de votes défavorables : 0

L'organisation actuelle sera donc poursuivie à la rentrée 2021 avec l'accord de la Directrice académique.

3) Activités et sorties éducatives :

Malgré les contraintes sanitaires, nous avons pu programmer les activités suivantes :

-Dans le cadre d'Ecolire, les élèves ont rencontré les auteurs ou illustrateurs suivants :

Rebecca Galera, illustratrice, classe des CE2-CM1, le mardi 11 mai.

Bernard Villiot, auteur, classe des CM1-CM2, le mardi 18 mai.

Isabelle Renaud, auteure, classe des CE2-CM1, le vendredi 21 mai, à la bibliothèque de Nogent-le-Phaye.

Cécile Bonbon, illustratrice, classe de PS-MS, le mardi 1^{er} juin.

-Intervention de l'association de la prévention routière pour les CM2, le lundi 17 mai.

-Randonnée pédestre pour la classe des CE2-CM1, le jeudi 20 mai.

-Spectacle de Théâtre en herbe « Le tourbillon des émotions », classes de PS-MS et MS-GS, le jeudi 10 juin.

-Intervention de l'association SykADAP pour un atelier sur les plantes sauvages, classes des CE2-CM1 le vendredi 18 juin et le vendredi 25 juin et classe des CM1-CM2 le lundi 17 mai et le lundi 14 juin.

-Visite du domaine de Pescheray pour les classes de PS-MS et de MS-GS le mardi 22 juin.

-Les séances d'équitation pour les CE2-CM1 et CM1-CM2 sont maintenues. Les séances annulées en raison du décalage des vacances de printemps ont été reprogrammées.

-Visite de la Bergerie nationale à Rambouillet pour la classe des CP-CE1 le lundi 5 juillet.

-Cérémonie de départ des CM2 (date à définir). Un livre illustré des Fables de la Fontaine leur sera offert avec un cadeau de la Municipalité.

-Annulation des séances de natation pour la classe des CP-CE1. L'apprentissage perdu sera rattrapé l'année suivante par les élèves.

-Annulation du projet football pour la classe des CP-CE1.

-Annulation de la fête de l'école et de la kermesse organisée par l'ASSPEN.

4) Bilan de la coopérative scolaire :

Le bilan détaillé des dépenses et des entrées pour cette année scolaire est présenté au conseil d'école. La réduction des dépenses liée à la crise sanitaire a permis l'achat de jeux de société pour les élèves en élémentaire et de jeux de cour pour les élèves de maternelle d'un montant de 787,52€.

M. VIZERIE sollicite deux représentants d'élèves, M^{me} HOOGE et M. MERCIER afin de vérifier les comptes de la coopérative pour le compte rendu financier et d'activités 2020-2021. La date est fixée au mardi 14 septembre.

L'équipe enseignante remercie les parents d'élèves pour leurs cotisations, l'ASSPEN pour leur aide aux différents projets et la municipalité pour l'attribution d'une subvention versée au mois de septembre.

5) Périscolaire :

- Une augmentation des tarifs des repas a été observée à compter de janvier 2021.

Comment se justifie cette hausse et d'autres augmentations sont-elles envisagées pour les années à venir ?

Dans le cadre de l'instauration des prix par tranches, sur la base du revenu fiscal de référence, le coût du repas est passé de 3,60€ à 4,06€ contre 3,79€ en 2020.

Cette évolution tarifaire permet d'une part de faciliter l'accès à ce service communal pour les familles les plus modestes et d'autre part de respecter un équilibre budgétaire. A noter une remise de 5% et 10% dès le 2^e enfant.

Pour ce qui est des évolutions de prix, le conseil municipal n'a envisagé aucune augmentation, cependant celui-ci pourrait être reconsidéré dans le cadre d'une revalorisation de la tarification de Chartres métropole restauration.

- Plusieurs enfants sont concernés par un régime « sans porc » au sein de l'école, seuls des repas végétariens leurs sont proposés. Serait-il possible de pouvoir leur offrir une autre alternative plus adaptée dès la rentrée prochaine ?
La Mairie a passé un contrat avec la cantine centrale de Chartres métropole qui a pris cette décision sans doute pour un principe de laïcité et de simplicité.

- Lors du second conseil d'école, nous avons de nouveau fait remonter de graves difficultés avec deux personnels de mairie adoptant des attitudes inadaptées à l'égard des enfants.

Qu'en est-il des démarches effectuées par la mairie ?

La Mairie prend le problème très au sérieux. Celle-ci doit suivre les règles juridiques qui impliquent plusieurs étapes. Malgré tout, des sanctions ont été prononcées. La Mairie propose d'autres missions et essaie de proposer des formations pour aider le personnel en question.

- Des parents nous ont fait remonter un manque de surveillance et une absence d'intervention lors d'incidents entre enfants de la part du personnel PEP 28 et du personnel communal sur le temps de midi. Cela a-t-il pu être repris ?

Réponse du responsable des PEP 28, M. CATTIN :

D'après le personnel, les enfants se sont montrés très agités durant cette période. Toutefois, M. CATTIN est intervenu avec M. AUCHE pour recadrer le personnel et régler au plus vite la situation.

Réponse de la Mairie :

Discussion avec M. CATTIN pour favoriser une bonne relation entre le personnel communal et le personnel des PEP 28.

Il s'agit de mieux intégrer et de former le personnel communal, de les sensibiliser à une bonne communication avec le personnel des PEP 28, surtout en présence des enfants.

Cette année est une année de rodage et malgré tout le bilan est plutôt positif. L'apport des PEP 28 a vraiment aidé à mettre en place une bonne dynamique pour le bien-être des enfants.

Une réflexion est menée actuellement pour la gestion du temps de travail des agents pour permettre la concomitance entre l'accueil des enfants à la garderie et le ménage.

- Le non-respect des marquages au sol a été autorisé par les adultes en charge de la pause méridienne. Pourquoi le protocole sanitaire n'est-il plus respecté en termes de non-brassage de groupe classe depuis le 17 mai 2021 dans la cour ?

Réponse de M. CATTIN : Le non-brassage est toujours en vigueur.

M. VIZERIE souhaite apporter une nuance concernant les zones de la cour qui ne sont pas toutes ombragées. Il faut en tenir compte aussi pour les jours les plus chauds.

Les représentants des parents d'élèves remercient les élus pour leur écoute.

6) Travaux de la municipalité :

-Remplacement de la VMC sur toute l'école.

-Installation de détecteurs de CO2 dans toutes les classes.

-Changement de classe du tableau interactif de la classe de M^{me} KARSENTY pour la rentrée de septembre.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour la réalisation des jardins potagers.

7) Questions diverses :

- M. VIZERIE rappelle que le travail en distanciel pour un élève est mis en place par l'équipe enseignante en cas de COVID ou d'arrêt médical long. Dans les autres cas, le travail de l'élève absent sera mis de côté et donné au retour de celui-ci en classe.

- Une photo de groupe sera proposée, sous forme de trombinoscope pour les classes élémentaires, au mois de juin. Celle-ci n'avait pas pu être réalisée au 1^{er} trimestre en raison du port des masques par les élèves.

-Le projet de la réfection de la cour n'est pour le moment plus d'actualité compte tenu du projet de construction actuel. Il est rappelé que le marquage au sol peut être glissant et peut générer des accidents. Une réflexion pour des jeux sécurisés pourra être envisagée.

- M. VIZERIE remercie les parents d'élèves pour leur civisme par rapport aux contraintes sanitaires. Cela a permis d'éviter, jusqu'à maintenant, la fermeture d'une classe.

Fin du conseil d'école à 19h45.

La secrétaire de séance :
M^{me} NAVEAU

Le directeur de l'école :
M. VIZERIE